

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 31 Octobre2025

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 24octobre2025. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 31 Octobre 2025.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. APPROBATION DU PV DU 26 SEPTEMBRE2025
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. RESSOURCES HUMAINES
- V. URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

**Présents** : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Annick GOUINEAU

**Excusés** : Jeannick GUILLOT, Fabrice CAZAVANT (pouvoir à C GUIBERTEAU), Stéphane TRIFILETTI (pouvoir à M NEVEUR), Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Stéphane BRADAC pouvoir à Mathieu BOURRIER.

**Secrétaire de séance** : Francis BORDET

---

**Préambule : Présentation des services proposés par la CDC à la population par Stéphane Gomez**

### **I. APPROBATION DU PV DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2025a été approuvé à l'unanimité.

### **II. QUESTIONS FINANCIERES**

#### **1) Décisions modificatives budgétaires**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60632(011)	Fournitures petit équipement	2 000.00	
61521(011)	Terrains	1 000.00	
61551(011)	Matériel roulant	1 000.00	
6156(011)	Maintenance	700.00	
618(011)	Divers	300.00	
622(011)	Rémunération d'intermédiaires	1 580.00	
625(011)	Déplacement et missions	1 100.00	

626(011) Frais postaux et télécommunication	500.00		
6284(011) Redevance pour services rendus	100.00		
6450(012) Charges de sécurité sociales	8 600.00		
65313(65) Cotisations de retraite	250.00		
65561(65) Contrib fonds compenschrgs territoriales	5 000.00		
65888(65) Autres	- 22 130		
<b>Total Dépenses</b>	<b>00.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>00.00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 décrite ci-dessus.

## **2) Bilan de l'accueil des plaisanciers par les Canotiers**

Le bilan de l'accueil des bateaux de plaisanciers en 2025 est très satisfaisant et le nombre de bateaux accueillis est en hausse par rapport à l'année 2024.

Type d'Escale	2025	2024
À la journée	67	52
À la semaine	12	7
Au mois	70	40

## **3) Propositions de prestations de l'entreprise Guillorit**

La qualité de la pierre du monument aux morts a engendré une détérioration des inscriptions.

L'entreprise Pompes funèbres Guillorit-Landais, propose deux prestations successives. Un devis de rechampissage des lettres à l'identique pour les soldats morts à la guerre 1939-1945 d'un montant de 375 euros et dans un second temps une restauration des plaques posées sur le monument pour un montant de 433 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis de restauration

## **4) Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière**

Considérant la nécessité d'acquérir un outil de gestion évolutif, ergonomique et pratique pour la gestion du cimetière,

Considérant l'outil actuel (tableur excel) en limite d'évolution mais contenant des informations très détaillées et la nécessité de conserver ces données en conformité avec le RGPD,

Le Maire a délégué la recherche et la comparaison de logiciels à Cathie GUIBERTEAU. Les sociétés GESCIME, O'MULTIMEDIA et l'EPCI SOLURIS ont proposé chacune leur logiciel. Les offres ont été notées selon des thèmes déclinés en critères. L'évaluation s'articule autour des critères techniques et financier.

Les trois logiciels ont été présentés à la commission cimetière qui a choisi le logiciel TOPOCIM commercialisé par SOLURIS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le choix de la commission cimetière
- charge le Maire de signer tout document afférent à ce dossier
- charge la Secrétaire de Mairie de mettre en œuvre cette acquisition.

## **5) Remplacement du photocopieur du secrétariat**

Le contrat actuel de location en cours de réalisation ne répond plus aux besoins de la collectivité notamment en termes de volume. Par ailleurs, des problèmes techniques ont mis en lumière la nécessité d'avoir un copieur de secours pour continuer d'imprimer les documents à remettre aux administrés pendant les heures d'ouverture (Etat civil, urbanisme, certificats divers).

Coût mensuel actuel (location et dépassements) : 373€ HT

Coût nouveau contrat (location 2 copieurs, suppression des dépassements) : 351€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

## **6) Tarif de location des salles et du matériel**

Considérant l'augmentation du coût de l'entretien des bâtiments,

Considérant les travaux mélioratifs de la petite salle polyvalente,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Une augmentation de 2% des tarifs de location des salles, produits de service et cimetière
- Une augmentation de 5% du tarif de location de la petite salle polyvalente

## **7) Admission en non-valeur de créances impayées**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint aux recettes du Service de Gestion Comptable de Rochefort a transmis un état de produits communaux pour une décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la Trésorière, et à elle seule, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la Trésorière n'a pas pu faire aboutir les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle à l'exception du montant de 9 euros pour lesquels il y a de nouveaux renseignements.

Le Maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 21 441.12 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces admissions en non-valeur.

## **III. QUESTIONS SCOLAIRES**

### **1) Compte-rendu du Conseil d'école du 16 Octobre**

Effectifs au 3/11 : 20PS/9MS/10GS/15CP/11CE1/12CE2/20CM1/7CM2, soit 50 élèves à Crazannes et 54 à Port d'Envaux.

Personnels : 2 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), Mmes Barraud et Faquet/ 1 stagiaire Master2.

Les projets du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont été présentés. Un projet de séjour avec nuitée est envisagé pour les cycles 2 et 3.

Il a été fait le bilan financier de la coopérative scolaire qui montre un résultat de - 862€. A noter l'important financement de l'Association des Parents d'Elèves (APE) : 5000 €. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a également été remercié pour le financement des fournitures scolaires, le transport, le Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté (RASED) et les activités nautiques (stage voile et sortie piscine).

M Marsaly a présenté les objectifs de l'APE pour l'année à venir et a rappelé la volonté de pérenniser les animations qui plaisent le plus aux enfants.

Le règlement intérieur des écoles a été voté avec une réserve : le cas des enfants non pris en charge à la sortie de l'école à Crazannes devra être précisé.

Les exercices liés au Plan Particulier de Mise en Sureté(PPMS) ont été réalisés ; une boîte à clés sera nécessaire à Crazannes, les piles des boîtiers incendie sont à remplacer dans une classe et une clé de réarmement manque à Port d'Envaux.

## **FORMATIONS :**

### **Formation gestes premiers secours :**

Les agents du SIVOS sont inscrits à une formation organisée par la CDC Cœur de Saintonge pour le personnel des centres de loisirs et périscolaire.

Des agents ont participé à des formations avec le CNFPT (Centre de formation de la Fonction Publique Territoriale) :

- \* l'estime de soi dans les relations professionnelles,
- \* La communication avec les parents et les enfants : Le poids des mots.

D'autres formations sont envisagées pour le personnel du périscolaire :

La cantinière de Crazannes fera une formation "les techniques culinaires de base en restauration collective" et le "nettoyage des locaux en restauration collective".

Les deux cantinières vont participer aux temps d'échanges et réunions Plan Alimentaire Territorial (PAT) au cours de l'année.

Une formation sur 3 sessions organisée par la CDC Cœur de Saintonge dans le cadre du PAT "Animation du temps de repas"

## **TARIFS et INFOS DU SIVOS :**

Un livret de rentrée du SIVOSa été distribué en début d'année. Les tarifs et le règlement intérieur sont disponibles dans "téléchargements" sur le portail famille.

Sur demande, les parents peuvent avoir ces documents imprimés à la mairie de Port d'Envaux (siège administratif du SIVOS)

### **2) Consommation électrique à l'Ecole maternelle**

Ecole primaire : Septembre/octobre 2025 : 1748 KW contre 1647 KW en 2024, soit une augmentation de 5,8%

Ecole maternelle : pour la même période : 633 KW en 2025, contre 2377 KW en 2024, baisse très importante en raison du dysfonctionnement de la pompe à chaleur (déjà mentionné dans les comptes-rendus précédents).

## **IV. RESSOURCES HUMAINES**

### **1) Participation à la mutuelle santé des agents**

Pour Port d'Envaux, l'accord collectif avec la MNT a été validé par la majorité des employés.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de souscrire cet accord collectif de la MNT et proposé une participation de 25€ de la collectivité, révisable suivant la décision du SIVOS.

### **2) Remplacement d'un agent en arrêt-maladie**

Un agent technique est en arrêt de travail jusqu'au 05 décembre. Son remplaçant donne entière satisfaction.

### **3) Cartes-cadeaux du personnel**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des chèques cadeaux au personnel dans un but social et non comme rémunération de prestations fournies. Le montant alloué pour un agent équivalent temps plein s'élève à 193 €, soit un montant total de 1458 €.

## **V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

### **1) Lotissement Le Moulin des Sénéchaux : compte-rendu de la visite de chantier du 30 Octobre**

Les socles des lampadaires ont été réalisés. L'entreprise COLAS poursuit le réglage des trottoirs et la mise en place de la terre végétale. Elle doit également reprendre le branchement des eaux usées du lot 47. Le 12 novembre : réalisation de l'enrobé couleur ardoise dans les allées.

Le 13 novembre réalisation de l'enrobé noir devant l'entrée des maisons.

Par la suite il sera effectué le réglage de la chaussée ainsi que l'enrobé.

Les travaux principaux devraient être terminés fin novembre.

Les éléments de la palette végétale qui avaient été remis à la municipalité pour avis seront analysés par la société ID VERDE qui est en charge d'établir le plan d'exécution.

Il n'y aura pas de panneau en sortie du chemin Cagouillé, la règle de la priorité à droite s'appliquera.

### **2) Projet d'implantation d'une antenne téléphonique**

Le Maire fait part au Conseil de l'intention de la société TDF d'implanter une antenne téléphonique sur la parcelle YN73 à proximité du terrain de rugby.

Cette antenne permettra l'installation de réseaux téléphoniques qui desserviront les bourgs de Port d'Envaux et Saint Saturnin.

La société TDF propose d'acquérir une parcelle de 150m<sup>2</sup> et fait une offre de 15 000€ (quinze mille euros) pour cette acquisition avec une prise en charge des frais notariés et de bornage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire d'accomplir les formalités liées à cette vente.

### **3) Création d'un itinéraire-bis pour la Flow-vélo en période hivernale**

Le Conseil Départemental a proposé qu'en période hivernale, l'itinéraire de la Flow Vélo ne passe plus par la zone des marais. Il passerait derrière le cimetière afin de rejoindre le Peu puis la Praire et la Haute Pommeraie. Deux tracés possibles entre le Peu et la Praire devront faire l'objet d'un choix en accord avec les services départementaux.

### **4) Implantation des panneaux d'annonce des manifestations**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la pose de panneaux d'information des associations aux endroits suivants :

- Aux différentes entrées de bourg,
- A Saint James, au parking près de la voie romaine.

Il ne souhaite pas que ces panneaux soient installés à proximité de l'église et au carrefour du Gabarier.

### **5) Compte rendu des réunions du conseil syndical du SYMBA des 07 et 27 octobre 2025**

Lors des 2 comités syndicaux, le budget primitif 2026 a été élaboré et voté.

S'agissant de la cotisation 2026 pour Cœur de Saintonge, elle s'établira à 7 138 € contre 6 204 € en 2025, ce qui représente une augmentation de 934 €, soit 78 centimes par habitant.

Le SYMBA explique cette augmentation par le fait que la compétence inondation (200 000 €) ne fait l'objet d'aucune subvention. Pour mémoire, il n'existe que par les cotisations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les subventions :

- De l'Agence de l'Eau Adour- Garonne,
- De la Région Aquitaine,
- Des départements 16 et 17,

- De l'Union Européenne,  
Et du fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)

## **VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Travaux réalisés par les employés communaux**

- Différents travaux au profit des écoles dont la pose du jeu sur le sable de la cour de l'école maternelle,
- Remise en peinture du coq du monument aux morts,
- Installation du plafond et mise en peinture du placo de la petite salle de la salle polyvalente.
- Déblayage des arbres et des branches suite au coup de vent de la semaine 43,
- Taille de la haie autour de la supérette API,
- Nettoyage du cimetière avant la Toussaint,
- Récupération et rangement des lignes d'eau de la baignade,
- Empierrement du chemin du chêne Besson,
- Mise en place des décos d'Octobre Rose,
- Réalisation d'enrobé à la Haute Pommeraie,

### **2) Travaux réalisés par les entreprises**

- Passage à l'heure d'hiver pour l'éclairage public,
- Début des travaux de réfection du mur du presbytère par l'entreprise Mullon,
- Entretien et paillage de la haie par Al 17.

### **3) Relevé des consommations énergétiques.**

La consommation globale du mois de septembre 2025 s'élève à 3 470 KW, alors qu'elle était de 3 870 KW en 2024, ce qui représente une baisse de 10,34 %.

Depuis le début d'année jusqu'au 28 octobre 2025, la consommation globale s'élève à 52 920 KW contre 65 290 KW pour la même période en 2024, soit une baisse de 19 %.

### **4) Projet d'embellissement des parterres du Pré Valade**

Afin de remplacer les assiettes des parterres du Pré Valade, Jeannick GUILLOT avait demandé à Luigi GATINEAU de proposer à la Municipalité un projet de maquettes de bateaux ayant navigué sur le Fleuve Charente.

Celui-ci a présenté une maquette de Drakkar qui serait réalisé en fer rond de 14 mm de diamètre et qui serait fixé sur 3 socles de pierres et bois de hauteurs différentes. Il a estimé le coût de la réalisation à 2400 € TTC.

La municipalité lui a demandé d'établir un devis.

Ce projet global comprendra 3 réalisations de ce type et s'étalera sur 3 années, à savoir de 2026 à 2028.

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

### **1) Compte-rendu de la réunion du comité syndical du Pays de Saintonge Romane du 15 Octobre**

Lors du comité syndical du 15 octobre, les échéances du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) ont été abordées.

Le logiciel SIG, Système d'Information Géographique sera modernisé et une information sera donnée aux Mairies.

## VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

### 1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Bouchées Doubles	« Notre territoire et vous »	28/09	Animation au Pré Valade. Journée très agréable où les enfants ont pu profiter des différents ateliers cirque et jeux en bois. Les pains et jus de pommes étaient fabriqués sur place, les produits servis à table ont été bien appréciés.
Mairie	Repas des Séniors	05/10	Journée agréable avec toujours une bonne ambiance et un bon repas.
Rugby	Assemblée Générale	08/10	Aucune manifestation n'a été proposée cette saison, faute de bénévoles. Un nouveau bureau a été élu, Jeremy Yonnet a été élu président. Le bilan financier est positif.
Boulets Port d'Envallois avec la Mairie	Concours de pétanque	11/10	Concours de boules au profit "d'Octobre rose" avec une tombola qui a rapporté 490€.
Mairie	Randonnée Municipale « le Priousté »	12/10	43 personnes au départ de Port à Clou pour une randonnée inédite qui est passée par la propriété du Priousté et qui était aussi une randonnée « Octobre rose » : 130€ ont été reversés à la ligue contre le cancer.
Mouettes Rieuses	Halloween aux Lapidiales	17/10	Ambiance terrifiante, enfants et adultes ont passé une soirée formidable avec un fond sonore digne de soirées d'épouvante. Les animations proposées étaient sur le thème des jeux de Fort Boyard.
Bouchées doubles	Epicerie	25/10	A la Ferme de Pibot. Ouvert à tous. Vente de produits locaux.

### 2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Trial Club	Assemblée Générale	9/11	Sur le site du trial
Zinzin d'la Zic	Thé dansant	9/11	14h30 : Salle des Fêtes
Mairie	Cérémonie du souvenir de la fin de la guerre 14/18	11/11	A 12h
Bouchées Doubles	Epicerie	29/11	11h : Ferme de Pibot
Médiathèque	Veillée pour les 25 ans de "Lire et faire lire"	28/11	16h30 à 18h : Comptines et chansonnettes avec la présence de différents intervenants.

### 3) Manifestation «25 ans de lire et faire lire» veillée intergénérationnelle

« Lire et faire lire » propose à dix coordinations départementales d'organiser des veillées intergénérationnelles, grâce au soutien du Centre National du Livre.

L'objectif est de créer un temps de partage autour de la lecture avec des veillées qui s'adressent aux bénévoles, aux enfants et à leurs familles.

Dans le cadre des 25 ans du mouvement Lire et Faire Lire, une manifestation sera organisée à la médiathèque de Port d'Envaux le 28 novembre de 17h00 à 20h00.

#### **X. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 21 novembre 2025 à 19h.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.